

Dr Loïc MARION
CNRS, Campus Beaulieu, bât.25
35042 RENNES Cedex
02 23 23 61 44

Rennes, le 28 octobre 2015

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre,
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne, 75700 PARIS SP07

Objet : Notre Dame des Landes

Monsieur le Premier Ministre,

Dans votre réponse au Sénateur Joël Guerriau, publiée au JO Sénat du 16/10/2015, vous indiquez que le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes est *« bon pour l'environnement, car l'actuel aéroport de Nantes est au contact de trois zones Natura 2000, dont le réservoir à oiseaux du lac de Grand-Lieu »*. Il s'agit là d'une contre-vérité véhiculée par le président des Ailes pour l'Ouest, concessionnaire automobile qui n'a aucune compétence en écologie ou ornithologie.

En effet, en tant que spécialiste scientifique de ce lac et ornithologue professionnel, mais aussi Directeur la Réserve Naturelle du Lac de Grand-Lieu pendant 23 ans depuis sa création, nommé par le Ministre chargé de l'Environnement, je n'ai jamais constaté la moindre gêne des oiseaux de ce lac due aux avions utilisant l'aéroport actuel de Nantes Atlantique, à l'exception de vols exceptionnels du Concorde. Les vols commerciaux qui empruntent le couloir aérien de Grand-Lieu ne le survolent que sur sa rive orientale, éloignée des colonies d'oiseaux situées sur la rive occidentale, et le font de toutes façons à une hauteur qui ne gênent pas les oiseaux. La Commission du Dialogue sur NDDL nommée par votre prédécesseur avait repris à son compte ce constat.

Tout au contraire, l'abandon de Nantes Atlantique constitue une menace bien réelle pour le lac de Grand-Lieu, dans la mesure où ses périmètres de protection (Réserve Naturelle, Site classé, Natura 2000) ont été définis au plus juste près du lac, en tenant compte de la protection de fait assurée par le périmètre de protection anti-bruit de l'aéroport, qui gèle depuis des décennies près de 900 ha de terrains contre l'urbanisation. Ce couloir s'étend des rives du lac (St-Aignan de Grand-Lieu) à la Loire, et constitue un corridor écologique important pour la biodiversité, notamment avec le domaine du Château de Bougon.

Le déplacement de l'aéroport mettrait fin à cette protection de fait, et des élus locaux n'attendent d'ailleurs que cette issue pour pouvoir urbaniser tout ou partie de ce corridor.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse et dévouée.

Loïc MARION

